

Rémunération des élus

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA.

Objectifs

- Maîtriser les dispositions concernant les conditions d'exercice des mandats locaux et les modalités des indemnités (indemnités de fonction, plafonnement et écrêtement, frais de déplacement, formation ...)
- Etre en capacité de répondre aux demandes d'information des élus concernant la gestion de leur situation au regard de leurs indemnités, cotisations, régimes de retraite ...
- Etre en capacité à faire des propositions lors de l'installation d'un mandat : calcul de l'enveloppe des indemnités, accueil des élus, (élaboration du dossier de l'Elu - organisation de rendez-vous d'information en cas de premier mandat) etc...

Public Visé

Responsables et gestionnaires territoriaux payés chargés sur un plan administratif de la rémunération des élus

Pré Requis

Travailler ou être amené à travailler sur la gestion des élus locaux, formation de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les dispositions concernant les conditions d'exercice des mandats locaux et les modalités des indemnités (indemnités de fonction, plafonnement et écrêtement, frais de déplacement, formation ...)

Etre en capacité de répondre aux demandes d'information des élus concernant la gestion de leur situation au regard de leurs indemnités, cotisations, régimes de retraite ...

Etre en capacité à faire des propositions lors de l'installation d'un mandat : calcul de l'enveloppe des indemnités, accueil des élus, (élaboration du dossier de l'Elu - organisation de rendez-vous d'information en cas de premier mandat) etc...

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Cas pratiques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, expert en statut de la fonction publique

Parcours pédagogique

• LES INDEMNITES DE FONCTION

- Nature juridique de l'indemnité de fonction
- Notion d'exercice effectif du mandat
- Barèmes applicables aux indemnités de fonction
- Modalités d'attribution des indemnités de fonction (délibération en début de mandat, tableau récapitulatif, etc.)
- Plafond de l'indemnité de fonction en cas de cumul d'indemnité
- Écrêtement
- Cumuls particuliers (versement d'allocations chômage, etc.)

• LA PROTECTION SOCIALE

- Règles d'assujettissement aux cotisations sociales (mandats concernés, seuil, taux, assiette...)
- Obligation d'affiliation des élus
- Étendue des droits sociaux
- Situation des élus fonctionnaires (agents en activité et agents détachés)

• LA RETRAITE DES ELUS

- Régime de retraite obligatoire
- Régime de retraite par rente

• LA FISCALISATION DES INDEMNITES

• LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS

- Frais d'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission
- Frais de déplacement

• LA FORMATION DES ELUS

- Principe (délibérations en début et en cours de mandat)
- Encadrement des crédits de formation
- DIF des élus
- Temps libéré pour la formation (congé de formation)

• LA CONCILIATION DU MANDAT AVEC L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- Autorisation d'absence
- Crédit d'heures
- Garanties accordées à l'élu salarié dans le cadre de l'exercice de son mandat

• **LA CESSATION DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE POUR L'EXERCICE DU MANDAT**

- Cessation de l'activité professionnelle :
 - . La situation des élus salariés
 - . La situation des élus fonctionnaires
- Cessation de mandat d'élu
- L'allocation de fin de mandat

• **LES DECLARATIONS DE PATRIMOINE ET D'INTERETS**

Cette formation prend en compte l'application aux indemnités de fonction de la réforme du prélèvement à la source à compter du 1er janvier 2019

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	1 320.00
Inter Adhérent (Par personne) :	1 220.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org